

Communiqué de presse

Zurich, le 12 février 2017

Le peuple suisse dit non à troisième réforme de l'imposition des entreprises!

Le 12 février 2017, le peuple suisse a refusé la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). EXPERTsuisse regrette cette décision. Pour la Suisse, il en résulte une insécurité juridique et en matière de planification, car la fiscalité des entreprises doit de toute façon être adaptée. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent désormais élaborer rapidement un nouveau projet afin que la durée de cette incertitude soit la plus brève possible pour les entreprises.

Après le refus de réforme de l'imposition des entreprises III, les entreprises suisses savent d'ores et déjà qu'un nouveau projet sera élaboré, mais les mécanismes pour compenser l'abolition des régimes fiscaux spéciaux sont inconnus. De plus, il n'est pas clair de quel délai la Suisse dispose pour mettre en œuvre un droit fiscal pour les entreprises tel que l'exige la communauté internationale. Il faut absolument éviter que la Suisse figure sur des listes noires ou grises.

Il est clair que les régimes fiscaux spéciaux (sociétés holding, de domicile et de gestion) doivent être abolis. Les entreprises qui sont aujourd'hui fiscalement privilégiées ont besoin d'une sécurité juridique et en matière de planification. Elles désirent savoir au plus vite quelles mesures seront prévues pour compenser la suppression de l'imposition privilégiée. Les politiciens doivent donc se mettre immédiatement au travail et établir le dialogue avec les cantons, les communes et le monde de l'économie, afin de ficeler un paquet de remplacement. D'ailleurs, les opposants à la réforme de l'imposition des entreprises III ont promis qu'une nouvelle réforme serait rapidement disponible.

Ce nouveau paquet de réformes devra reprendre les principales visées de la RIE III. Ainsi, il doit être possible de retenir en Suisse les sociétés particulièrement mobiles, la compétitivité fiscale de la Suisse doit être maintenue au plan international et les recettes fiscales nécessaires doivent continuer d'être générées. En outre, de nouveaux instruments fiscaux devront être acceptés au niveau international.

EXPERTsuisse connaît les besoins tant des PME que des entreprises internationales. L'association souhaite continuer de mettre à disposition son savoir et son expertise, afin qu'un nouveau projet de loi remplissant les objectifs déjà formulés dans le message sur la RIE III soit disponible rapidement. Dans l'intérêt de la Suisse, de la population Suisse et de la place économique.

Contacts:

Dominik Bürgy, président d'EXPERTsuisse

dominik.buergy@ch.ey.com

M: 079 300 93 59

Markus Neuhaus, direction du domaine Fiscalité d'EXPERTsuisse

markus.neuhaus@ch.pwc.com

M: 079 405 27 87

Erich Ettlin, direction du domaine Public Affairs d'EXPERTsuisse

erich.ettlin@bdo.ch

079 399 60 80

EXPERTsuisse – Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire

Les membres d'EXPERTsuisse comptent quelque 6800 experts-comptables, experts fiscaux et experts-fiduciaires diplômés ainsi qu'environ 850 entreprises dirigées par ces experts (représentant au total environ 15 000 collaborateurs). Les entreprises qui sont suivies par nos membres réunissent plus de deux tiers de la performance économique suisse.

Depuis 1925, EXPERTsuisse s'engage pour:

- Une qualité irréprochable de services en audit, fiscalité et fiduciaire par l'intermédiaire de nos membres
- Une profession compétente, grâce à des formations professionnelles exigeantes et des formations continues
- Des conditions-cadres efficaces pour une économie suisse forte, attractive et fortement axée sur les PME

www.expertsuisse.ch – engagés et responsables.